



Bon d'Etat

Fiche explicative

C'est quoi un bon d'Etat ?

Les bons d'Etat belges sont des emprunts ou des obligations émises par l'Etat belge et sont surtout destinés aux investisseurs particuliers. Ils sont habituellement émis en Belgique quatre fois par an (mars, juin, septembre et décembre) avec des durées différentes. Les conditions de l'émission (montant minimum, coupon, ...) sont fixées par l'Etat (en Belgique par le Ministre des Finances).

Caractéristiques et variantes

Durée

Le bon d'Etat est généralement émis pour une durée de 3, 5, 8 ou 10 ans. Mais d'autres durées sont théoriquement possibles. La durée est donc connue au départ.

Capital

Le remboursement du capital est fixe et se fait au pair (= 100% de la valeur nominale). Les conditions liées au remboursement du capital sont fixées lors de l'émission.

Coupon

Le coupon est connu dès le départ et est libellé en pourcentage de la valeur nominale du bon d'Etat. Il est payé annuellement.

Rendement

Le rendement du bon d'Etat dépend de quatre éléments : le prix d'achat, le prix de remboursement, la durée et le coupon.

Avantages

- La durée de l'investissement est connue dès le départ.
- Un coupon annuel est payé chaque année et est connu lors de l'achat du bon d'Etat.
- Le bon d'Etat donne droit au remboursement à 100% à l'échéance finale (sauf en cas de faillite de l'Etat belge). Les conditions liées à l'émission, au rendement et au remboursement sont fixées au préalable et sont garanties par l'Etat.
- Négociable sur le marché secondaire.
- La mise de départ minimum est faible.

Risques et désavantages

Un investissement dans un bon d'Etat comporte notamment les risques suivants :

- **Risque de défaut :** le remboursement du bon d'Etat dépend de la capacité du pays émetteur à respecter ses engagements. Le risque de défaut de paiement est lié à la solvabilité de l'Etat qui a émis les titres. Les pays reçoivent un "creditrating" des agences de notation qui peut être une bonne indication (mais pas une garantie) quant à la solvabilité.



- **Risque de fluctuations du prix :** le bon d'Etat est sensible aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de marché du bon d'Etat augmente, et inversement. La sensibilité à l'évolution du taux d'intérêt est plus élevée pour un bon d'Etat dont la durée est plus longue. La perception de la qualité de l'Etat a également un impact sur le cours du bon d'Etat.
- **Risque de rendement :** aucun, étant donné que le taux d'intérêt est fixé dès le début.
- **Risque de liquidité :** la liquidité est garantie par l'existence d'un marché organisé, la Bourse. La liquidité dépend de l'importance de l'émission et de la transaction.
- **Risque de change :** aucun, le bon d'Etat est émis en euros.

Fiscalité

- Taxe sur les opérations de bourse :
 - Souscription sur le marché primaire : 0%
 - Achat et vente sur le marché secondaire : 0,12% avec un maximum de 1.300 EUR
- Précompte mobilier : 30% sur les intérêts payés

Coûts et frais

Un investissement en bons d'Etat entraîne certains coûts. L'aperçu ci-dessous vous donne une estimation de tous les coûts et frais qui sont comptabilisés lors d'un investissement en bons d'Etat afin que vous soyez en mesure de les comparer de manière transparente et simple. Ces coûts et frais sont répartis en deux catégories :

- A. Les frais liés au **produit lui-même**. Ces frais sont déduits du montant investi ou de votre compte associé à votre comptes-titres ;
- B. **Incitations**. Il s'agit des rémunérations et avantages éventuels provenant de tiers. Pour (les transactions en) bons d'Etat, AXA Banque perçoit une commission de placement de 0,75% pour les bons d'Etat à 3 ans, 0,95% pour les bons d'Etat à 5 ans et 1,15% pour les bons d'Etat de 8 à 10 ans. Elle est incluse dans le prix d'émission ;
- C. Les frais liés à un **service**. Pour les bons d'Etat, ils se limitent aux droits de garde forfaitaires de 20 euros par ligne (HTVA), et aux taxes applicables.¹

Ces frais sont déduits selon le cas, de votre compte lié à votre comptes-titres, du montant investi ou du montant versé.

Ces montants et pourcentages sont seulement une estimation de l'ensemble des coûts et frais, basée dans la mesure du possible sur ceux comptabilisés dans le passé. Les frais réels peuvent s'en écarter, en fonction notamment des modalités d'exécution, d'une modification de la réglementation financière ou de votre situation fiscale personnelle.

Vous désirez obtenir un complément d'information ou un aperçu détaillé des frais ? Contactez dans ce cas Customer Relations AXA Banque, Grotesteenweg 214, 2600 Berchem ou customer.relations@axa.be.

Par ailleurs, vous pouvez également consulter la liste des tarifs (partie 4 : placements) disponible sur axabank.be ou auprès de votre Agent bancaire AXA.

¹ Cette estimation est basée sur la situation fiscale applicable à des résidents belges. D'autres taxes étrangères éventuellement dues ne sont pas prises en compte.

Aperçu des coûts et frais

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des coûts et des frais estimés qui sont comptabilisés lors d'un investissement en bons d'Etat pendant la **première année**. Les pourcentages et montants estimés comprennent donc aussi des frais uniques dus uniquement lors de l'achat de cet investissement et qui ne sont plus comptabilisés durant les autres années. Les montants ont été calculés pour un **investissement de 10.000 euros dans un bon d'Etat d'une durée de 5 ans**.

Les montants mentionnés comprennent les taxes sur les opérations de bourse mais pas le précompte mobilier. Comme expliqué dans la section "fiscalité", ce dernier est avant tout lié aux éventuels intérêts versés.

Les coûts liés aux bons d'Etat sont différents en fonction du marché (primaire ou secondaire) sur lequel l'ordre est exécuté.

COÛTS PENDANT LA PREMIÈRE ANNÉE POUR UN INVESTISSEMENT DE €10.000	Marché primaire		Marché secondaire	
	POURCENTAGE	MONTANT	POURCENTAGE	MONTANT
A. Coûts liés au produit	0%	€0	0,50%	€50
B. Incitations	0,95%	€95		
C. Coûts liés au service	0,24%	€24,20	0,36%	€36,20
Total (A+B+C)	1,19%	€119,2	0,86%	€86,20

Impact des coûts et des frais sur le rendement

Dans les tableaux ci-dessous, nous supposons un rendement fictif de 0% sur le produit, ce qui permet de visualiser directement le rendement minimum que ce produit doit générer pour compenser les frais.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des coûts et des frais qui sont dus chaque année pour un investissement dans un bon d'Etat d'une durée de 5 ans, soit sur le marché primaire, soit sur le marché secondaire. Deux situations peuvent se produire:

- Le bon d'Etat est conservé jusqu'à l'échéance ;
- Le bon d'Etat est vendu sur le marché secondaire.

Les tableaux vous montrent pour un investissement initial de 10.000 EUR les frais totaux cumulés en % et en montant. Les frais moyens annualisés mentionnés à la dernière ligne du tableau sont obtenus en divisant les frais totaux cumulés par le nombre d'année de la période d'investissement. Le rendement de ce produit doit donc être supérieur à ces frais pour pouvoir les compenser et donc générer un gain.

Pour un investissement de € 10.000 sur le marché primaire			Frais cumulés et impacts sur le rendement					
	Frais à l'achat		En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 5 ans		Conservation jusqu'à l'échéance (5 ans)	
Frais liés aux services			0,74%	€ 74,2	1,71%	€ 171	1,21%	€ 121
<i>Dont frais de garde</i>			0,24%	€ 24,2	1,21%	€ 121	1,01%	€ 101
<i>Dont frais de transactions</i>			0,5%	€ 50	0,5%	€ 50		
Taxes²			0,12%	€ 12	0,12%	€ 12		
Incitations	0,95%	€ 95	0,95%	€ 95	0,95%	€ 95	0,95%	€ 95
Frais liés au produit³								
Frais totaux cumulés	0,95%	€ 95	1,81%	€ 181	2,78%	€ 278	2,16%	€ 216
Frais moyens annualisés	0,95%	€ 95	1,81%	€ 181	0,56%	€ 56	0,43%	€ 43

Pour un investissement de € 10.000 sur le marché secondaire			Frais cumulés et impacts sur le rendement					
	Frais à l'achat		En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 5 ans		Conservation jusqu'à l'échéance (5 ans)	
Frais liés aux services	0,5%	€ 50	1,24%	€ 124,2	2,21%	€ 221	1,71%	€ 171
<i>Dont frais de garde</i>			0,24%	€ 24,2	1,21%	€ 121	1,21%	€ 121
<i>Dont frais de transactions</i>	0,5%	€ 50	1%	€ 100	1%	€ 100	0,5%	€ 50
Taxes²	0,12%	€ 12	0,12%	€ 12	0,12%	€ 12		
Incitations								
Frais liés au produit³								
Frais totaux cumulés	0,62%	€ 62	1,36%	€ 136	3,33%	€ 333	1,71%	€ 171
Frais moyens annualisés	0,62%	€ 62	1,36%	€ 136	0,67%	€ 67	0,34%	€ 34

Documents légaux

Lors de l'émission d'un nouveau bon d'Etat, les pouvoirs publics publient une fiche info reprenant les caractéristiques de l'emprunt (www.bonsdetat.be).

Cette fiche a été mise à jour le 26/05/2023. Il est recommandé de toujours bien s'informer des modifications éventuelles, ultérieures à cette date, et plus particulièrement de la fiscalité liée à l'instrument financier dont il est question.

² La taxe sur les opérations de bourse (TOB) est uniquement d'application lors de l'achat et de la vente sur le marché secondaire et s'élève à 0,12% avec un maximum de 1.300 euros.

³ Hors incitations